

---

# Guide de référence sur le travail

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 29 mars 2023

---



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

Date de diffusion : le 29 mars 2023

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021012

ISBN 978-0-660-42462-0

---

## Table des matières

<b>Définitions et concepts</b> .....	4
<b>Questions</b> .....	5
<b>Classifications</b> .....	5
<b>Concepts au fil du temps</b> .....	6
<b>Méthodes de collecte et de traitement</b> .....	8
<b>Qualité des données</b> .....	8
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale .....	8
Biais de non-réponse .....	9
<b>Indicateurs de la qualité des données</b> .....	9
<b>Certification des chiffres définitifs</b> .....	11
<b>Qualité des données sur le travail</b> .....	11
<b>Notes sur la qualité des données</b> .....	14
Industrie et profession .....	14
<b>Comparabilité au fil du temps</b> .....	14
Situation d'activité .....	14
Industrie .....	14
Profession .....	15
Catégorie de travailleur .....	15
Travail pendant l'année de référence .....	15
<b>Comparabilité avec d'autres sources de données</b> .....	16
Situation d'activité .....	16
Industrie et profession .....	17
Catégorie de travailleur .....	18
Travail pendant l'année de référence .....	19

## Définitions et concepts

Le questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 fournit de l'information concernant les activités sur le marché du travail de la population canadienne âgée de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés. Sont exclues les personnes vivant dans des logements collectifs institutionnels comme les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées et les prisons; les citoyens canadiens vivant dans d'autres pays; tous les membres à temps plein des Forces canadiennes en poste à l'extérieur du Canada. Les personnes vivant dans des logements collectifs non institutionnels comme les camps de chantiers, les hôtels et motels, et les résidences pour étudiants sont aussi exclues.

Les données sur le travail peuvent être réparties en trois groupes :

- les données sur la situation d'activité pour la semaine de référence du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 (par exemple, les données sur les personnes occupées, en chômage ou inactives, le [taux de chômage](#), le [taux d'activité](#) et le [taux d'emploi](#));
- les caractéristiques des emplois décrivant le poste actuel d'une personne ou le poste occupé le plus longtemps depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (par exemple, industrie, profession et catégorie de travailleurs);
- les données liées au travail pendant l'année civile de 2020 (par exemple, le nombre de semaines travaillées et la question de savoir si une personne travaillait surtout à temps plein ou surtout à temps partiel).

Les variables qui suivent, définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, ont été créées à partir des questions posées sur le travail :

- [situation d'activité](#);
- [situation d'activité \(selon les concepts de 1971\)](#);
- [heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte](#);
- [mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise](#);
- [début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence](#);
- [recherche d'un emploi salarié \(à temps plein ou à temps partiel\) au cours des quatre dernières semaines](#);
- [raisons de l'impossibilité de commencer à travailler](#);
- [date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte](#);
- [industrie \(selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \[SCIAN\] 2017\)](#);
- [profession \(selon la Classification nationale des professions \[CNP\] 2021\)](#);
- [catégorie de travailleur](#);
- [permanence de l'emploi](#);
- [travail pendant l'année de référence](#);
- [semaines travaillées pendant l'année de référence](#);
- [semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence](#);
- [raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année](#);
- [raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel](#).

Les utilisateurs doivent être prudents lorsqu'ils comparent ces données à celles d'autres sources en raison des différences relatives aux définitions et à la façon dont les données ont été recueillies. Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter la section « [Comparabilité au fil du temps](#) ».

## Questions

Les données sur le travail du Recensement de la population de 2021 ont été obtenues à partir des questions 38 à 50 et des questions 54 et 55 du Recensement de 2021 - Formulaire [2A-L](#). Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrier tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé 2A-L, qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé 2A, a été utilisé pour dénombrier un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrier 100 % de la population.

Les questions posées dans le Recensement de 2021 - Formulaire [2A-R](#) étaient les mêmes que celles du Formulaire [2A-L](#), mais les exemples (lorsqu'ils étaient fournis pour les réponses écrites) comprenaient des industries ou des professions plus courantes dans le Nord.

Alors que certaines variables sur le travail ont été créées à partir de la réponse fournie à une question, d'autres variables — y compris les suivantes — ont été dérivées à partir de l'information recueillie au moyen de deux questions ou plus :

- [situation d'activité](#) : variable dérivée à partir des questions sur les [heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte](#) (question 38), la [mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise](#) (question 39), la question de savoir si la personne avait un [début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence](#) (question 40), la question de savoir si la personne avait [recherche d'un emploi salarié \(à temps plein ou à temps partiel\) au cours des quatre dernières semaines](#) (question 41), les [raisons de l'impossibilité de commencer à travailler](#) (question 42), et la [date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte](#) (question 43);
- [catégorie de travailleur](#) : variable dérivée à partir des questions sur la [catégorie de travailleur](#) (question 48) et la [forme juridique](#) (question 49);
- [travail pendant l'année de référence](#) : variable dérivée à partir des questions sur les [semaines travaillées pendant l'année de référence](#) (question 54) et les [semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence](#) (question 55).

Quatre variables — l'industrie, la profession, la raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année en 2020 et la raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel en 2020 — sont des variables codées. Les codeurs ont attribué un code à partir des réponses écrites aux questions suivantes :

- [industrie](#) : variable codée à partir des questions sur l'employeur de la personne (question 44) et le genre d'entreprise (question 45);
- [profession](#) : variable codée à partir des questions sur le travail ou la profession (question 46) et les activités principales (question 47);
- [raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année](#) : codage de la réponse écrite fournie dans le champ « Autre raison — précisez » (question 54b);
- [raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel](#) : codage de la réponse écrite fournie dans le champ « Autre raison — précisez » (question 55b).

Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuilles d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

## Classifications

La classification de la plupart des variables sur le travail est présentée à la section « [Définitions et concepts](#) » sous forme de catégories de réponses.

Toutefois, les données sur l'industrie sont classées selon le SCIAN Canada 2017. Pour obtenir de l'information sur le SCIAN, veuillez consulter le [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#), produit n° 12-501-X au catalogue de Statistique Canada.

Les données sur les professions sont classées en fonction de la Classification nationale des professions (CNP) 2021. Pour obtenir de l'information sur la CNP, veuillez consulter la [Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0](#), produit n° 12-583-X au catalogue de Statistique Canada.

### Concepts au fil du temps

La plupart des variables sur le travail peuvent être comparées au fil du temps, quoiqu'avec certaines restrictions. Ces restrictions sont présentées ci-après sous le titre de chaque concept.

Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données entre les recensements de 2021 et de 2016, veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

#### Situation d'activité

La variable de la situation d'activité est demeurée relativement stable depuis le Recensement de 1981. Le concept est dérivé à partir des structures de réponses à diverses questions. Il permet de classer les répondants dans les catégories « personnes occupées », « chômeurs » ou « inactifs », et il fournit les taux d'emploi, les taux de chômage et les taux d'activité.

Parmi les questions à partir desquelles la variable est dérivée, seule la question sur la fréquentation scolaire a été modifiée, ce qui a quelque peu influé sur la comparabilité du concept. Plus précisément, la mention de statut à temps plein et à temps partiel a été retirée de la question sur la fréquentation scolaire en 1986 et à partir de 2006, ce qui a donné des estimations et des taux légèrement différents, surtout pour les personnes âgées de 15 à 19 ans.

#### Industrie

Les variables de l'industrie et de la profession ont été créées à partir de classifications pouvant faire l'objet d'une révision tous les cinq ans. Ces révisions peuvent comprendre autant des mises à jour mineures que de grands changements à la structure.

Lors du Recensement de 2021, l'information sur l'industrie a été classée selon le SCIAN 2017. Les renseignements les plus détaillés disponibles pour les données du recensement sur l'industrie sont représentés par un code à quatre chiffres. Il est possible de faire une comparaison avec les données du Recensement de 2016 (classées au moyen du SCIAN 2012) et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 (qui sont fondées sur le SCIAN 2007) en tenant compte des restrictions présentées précédemment pour faire une telle comparaison.

Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité entre les classifications, veuillez consulter les [Concordances entre classifications](#).

#### Profession

La variable des professions a été classée selon la CNP 2021. Les renseignements les plus détaillés disponibles pour les données du recensement sur les professions sont représentés par un code à cinq chiffres. Il est possible de faire une comparaison avec les données du Recensement de 2016 (fondées sur la CNP 2016) et de l'ENM de 2011 (fondées sur la CNP 2011) au moyen des tables de concordance. La CNP 2016 était une version légèrement modifiée de la CNP 2011; la révision de la CNP 2021 a quant à elle été majeure.

En 2021, certaines stratégies de codage de la CNP ont été révisées pour harmoniser le processus de codage avec d'autres enquêtes, sur le modèle de ce qui avait été fait en 2016. Toutefois, la CNP 2021 a fait l'objet d'une révision majeure, y compris l'ajout d'appellations d'emploi nouvelles ou émergentes. La révision rend compte des changements dans l'économie canadienne et est compatible avec la Classification type des professions qu'utilise le *Bureau of Labor Statistics* des États-Unis.

Le remaniement de la CNP pour 2021 s'est éloigné des quatre catégories des niveaux de compétence de la CNP pour favoriser une catégorisation en six groupes représentant le niveau de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) requis pour une profession. Ce changement est nécessaire pour plusieurs raisons. Premièrement, la terminologie des niveaux de compétence est source de confusion pour de nombreux intervenants. Par conséquent, ce changement dissipera la confusion. Deuxièmement, certains utilisateurs de la CNP créent ou déduisent artificiellement une catégorisation de compétences peu spécialisées et très spécialisées. Le remaniement s'éloigne de la catégorisation de compétences peu spécialisées et très spécialisées, car la catégorisation FEER rend mieux compte des disparités dans les exigences professionnelles. Il sera ainsi plus facile de procéder à l'analyse des professions.

Par exemple, les professions liées à la police se divisaient essentiellement en deux catégories principales dans la CNP 2016 et elles se divisent maintenant en trois catégories dans la CNP 2021.

### **CNP 2016 :**

0431 – Officiers/officières de direction des services de police  
4311 – Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)

### **CNP 2021 :**

40040 – Officiers/officières de direction des services de police (équivalent du code 0431 de la CNP 2016)  
41310 – Enquêteurs/enquêteuses de police et autres professions liées aux enquêtes (professions qui étaient parfois comprises dans le code 0431 ou dans le code 4311 de la CNP 2016, selon le niveau de responsabilité)  
42100 – Policiers/policières (équivalent du code 4311 de la CNP 2016)

Le deuxième chiffre correspond au FEER : le chiffre 0 représente la haute direction; le chiffre 1 représente l'obtention d'un diplôme universitaire ou l'expérience antérieure et l'expertise dans la connaissance du sujet dans une profession connexe du FEER 2; le chiffre 2 représente l'achèvement d'un programme d'études postsecondaires de deux à trois ans dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep. Par conséquent, la CNP 2021 brosse un meilleur portrait des différentes professions liées à la police, ainsi que du FEER requis.

Comme c'est le cas pour le SCIAN, les utilisateurs de données sont invités à consulter les tables de concordance de la CNP au moment de comparer les classifications. Veuillez consulter les [Concordances entre classifications](#).

### **Catégorie de travailleurs et forme juridique**

Les variables de la catégorie de travailleurs et de la [forme juridique](#) sont demeurées relativement stables depuis le Recensement de 1981. Les concepts permettent de classer les répondants dans les catégories « personnes occupées », « travailleurs non rémunérés » ou « travailleurs autonomes ». Les travailleurs autonomes peuvent être classés de façon plus précise, soit en fonction du recours à une aide rémunérée et en fonction de la constitution en société de l'entreprise possédée.

Dans le cadre du Recensement de 2021, des renseignements ont aussi été recueillis pour permettre de classer les emplois rémunérés occupés par des personnes comme étant temporaires ou permanents. L'ajout du concept de permanence de l'emploi permet d'obtenir des renseignements plus détaillés sans nuire au concept de base des personnes occupées.

## Travail pendant l'année de référence

La variable du travail est demeurée relativement stable depuis le Recensement de 1981. La variable est dérivée à partir de questions sur le nombre de semaines travaillées pendant l'année précédant le recensement et de questions visant à savoir si ces semaines travaillées étaient surtout à temps plein ou à temps partiel.

Il est important de noter que le nombre d'heures définissant le statut à temps plein et à temps partiel figure dans le questionnaire depuis 1991 seulement. Avant 1991, aucune définition du concept de travail à temps partiel n'avait été fournie. Il est probable que les répondants répondaient aux questions selon leur interprétation, à moins d'avoir consulté le guide du recensement. Toutefois, le guide ne fournissait aucune directive en 1981, et seul l'énoncé suivant y figurait en 1986 : « Le travail à temps partiel est le temps qu'une personne travaille chaque semaine, dont le nombre d'heures est inférieur au nombre d'heures travaillées normalement par des personnes accomplissant des tâches semblables ».

## Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

## Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes de la vérification et de l'imputation des données.

Lors de l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur le travail sont présentés ci-dessous.

## Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses populations (comme les peuples autochtones et les immigrants) qui sont généralement désignées dans le présent document sous le nom de « populations d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine



ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques des personnes qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de celles qui n'y participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Quatre indicateurs sont accessibles aux utilisateurs de données pour le contenu du questionnaire détaillé, soit le taux de non-réponse totale (NRT), l'intervalle de confiance, le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale au niveau du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'**intervalle de confiance** a été choisi comme indicateur de la qualité fondé sur la variance pour accompagner les estimations du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 parce qu'il permet aux utilisateurs de réaliser facilement une inférence statistique. Cet indicateur fournira une mesure de la précision des estimations du questionnaire détaillé. Suivant une approche scientifique, de la recherche et des simulations ont été effectuées afin que les intervalles de confiance soient déterminés à l'aide de méthodes statistiques adéquates pour les données et domaines d'intérêt du Recensement de la population.

Un intervalle de confiance est associé à un niveau de confiance, généralement établi à 95 %. Un intervalle de confiance de 95 % est un intervalle déterminé autour de l'estimation de telle sorte que, si le processus ayant généré l'échantillon était répété un grand nombre de fois, la valeur du paramètre d'intérêt dans la population serait contenue dans 95 % de ces intervalles. L'intervalle de confiance est délimité par une borne inférieure et une borne supérieure. Ces deux bornes sont disponibles pour les estimations du questionnaire détaillé dans la plupart des tableaux de données.

De plus amples détails au sujet des différentes méthodes utilisées pour déterminer les intervalles de confiance et leurs hypothèses sont présentés dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. Il mesure uniquement la non-réponse qui est traitée au moyen de la procédure d'imputation durant le traitement des données (plutôt que par la pondération lorsqu'un échantillon est utilisé). Pour le questionnaire détaillé, le taux de non-réponse par question comprend uniquement les cas de non-réponse partielle à la question, sauf pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions

inuites et d'autres régions éloignées, auxquels cas à la fois les cas de non-réponse totale et de non-réponse partielle sont pris en compte. La non-réponse partielle se produit lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le taux de non-réponse par question pour une question du questionnaire détaillé est défini comme la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt qui n'ont pas répondu à la question, divisée par la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête pour une question donnée si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation pour une question du questionnaire détaillé désigne la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles la réponse à la question a été imputée, divisée par la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question).

Pour le contenu du questionnaire détaillé, l'imputation pour la plupart des régions est utilisée pour le traitement de la non-réponse partielle, et non pour celui de la non-réponse totale, qui est plutôt traitée au moyen de la pondération. Cependant, dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, l'imputation des ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord, le statut d'occupation des logements non répondants est imputé, et ensuite, toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'imputation de ménages entiers est incluse dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles (voir l'[annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada). À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Les taux de non-réponse et d'imputation par question peuvent être interprétés comme la proportion d'unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles les renseignements n'ont pas été déclarés ou ont été imputés, respectivement. Les taux pour le questionnaire détaillé sont pondérés de façon à tenir compte du fait que le questionnaire détaillé n'est distribué qu'à un échantillon de la population. Donc, dans ce cas, il s'agit d'une proportion estimée.

Les taux de non-réponse et d'imputation pour une question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée parce que des étapes additionnelles de traitement de données ont pu être requises. Ces taux étaient vérifiés régulièrement lors de l'évaluation des données, et une analyse détaillée était effectuée s'il y avait une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses étaient considérées comme non valides ou incohérentes lors de l'étape de vérification et une imputation était nécessaire, ce qui explique la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.

- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt durant le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada, fournissent tous les renseignements requis pour comprendre et interpréter les indicateurs de la qualité des données pour le Recensement de 2021, ainsi que des lignes directrices qui permettent de s'en servir correctement. Les indicateurs de la qualité des données sont fournis pour que les utilisateurs soient informés de la qualité des renseignements statistiques et puissent juger de la pertinence et des limites des données en fonction de leurs besoins. En général, les données du Recensement de la population de 2021 sont d'une très bonne qualité, mais dans certains cas, les données doivent être utilisées avec prudence. Il est fortement recommandé que les utilisateurs consultent tous les indicateurs de la qualité des données disponibles pour mieux juger de la qualité des produits de données qui les intéressent.

### Certification des chiffres définitifs

Une fois la vérification des données et l'imputation terminée, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent l'ensemble de la population canadienne vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées était la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec celles d'autres sources de données, on recommande la diffusion non conditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également assujetties à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada trouve l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

### Qualité des données sur le travail

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les taux de non-réponse et d'imputation par question pour le Canada ainsi que pour chaque province et territoire.

Les taux de non-réponse par question et les taux d'imputation par question à des niveaux géographiques inférieurs sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 présentant des indicateurs de la qualité des données. La diffusion de ces renseignements est prévue le 30 novembre 2022.

**Tableau 1**  
Taux de non-réponse par question, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Région géographique	Taux de non-réponse par question						Industrie
	Heures travaillées	Mise à pied/absence	Début d'un nouvel emploi	À la recherche d'un emploi	Raisons de l'indisponibilité	Date du dernier travail	
	pourcentage						
Canada	1,7	3,1	3,1	2,9	2,8	2,4	2,8
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3	2,4	2,4	2,2	2,3	2,1	2,8
Île-du-Prince-Édouard	1,1	2,4	2,3	2,3	1,6	1,8	2,2
Nouvelle-Écosse	1,3	2,6	2,5	2,4	2,1	2,1	2,3
Nouveau-Brunswick	1,4	3,3	3,3	3,0	2,4	2,7	2,6
Québec	1,3	3,4	3,4	3,0	2,3	2,4	2,3
Ontario	1,5	2,6	2,6	2,5	2,5	2,1	2,7
Manitoba	2,5	4,5	4,5	4,4	4,6	3,2	3,1
Saskatchewan	2,6	4,9	4,9	4,9	4,7	3,3	3,0
Alberta	2,3	3,5	3,6	3,5	3,7	2,8	3,5
Colombie-Britannique	2,0	3,0	3,0	2,9	2,8	2,4	3,0
Yukon	5,8	9,1	9,1	9,3	9,9	6,3	5,8
Territoires du Nord-Ouest	10,7	15,1	15,2	15,5	15,6	11,2	10,4
Nunavut	26,4	29,2	29,4	29,5	31,7	26,8	26,8

Région géographique	Taux de non-réponse par question						Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel
	Profession	Catégorie de travailleur	Forme juridique de l'entreprise	Nombre de semaines de travail	Raison principale de ne pas avoir travaillé toute l'année	Statut à temps plein ou partiel	
	pourcentage						
Canada	2,8	2,9	4,1	3,3	4,4	2,9	4,6
Terre-Neuve-et-Labrador	2,8	2,9	3,6	3,1	4,3	2,9	5,0
Île-du-Prince-Édouard	2,2	2,2	3,3	2,4	3,6	2,3	4,3
Nouvelle-Écosse	2,3	2,4	3,5	2,6	3,9	2,3	3,9
Nouveau-Brunswick	2,6	2,8	3,7	3,0	4,6	2,7	4,6
Québec	2,3	2,5	3,9	2,7	3,9	2,4	3,9
Ontario	2,7	2,8	4,1	3,0	4,2	2,7	4,6
Manitoba	3,1	3,2	4,2	3,7	4,9	3,3	4,8
Saskatchewan	3,0	3,1	3,5	3,6	5,0	3,2	5,1
Alberta	3,5	3,5	4,7	4,2	5,5	3,8	5,6
Colombie-Britannique	3,0	3,1	3,9	3,7	4,7	3,3	4,8
Yukon	5,8	5,8	6,0	6,9	9,8	5,3	9,3
Territoires du Nord-Ouest	10,4	10,5	9,2	10,9	13,7	10,1	17,6
Nunavut	26,8	26,9	33,9	28,4	32,9	26,6	34,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

**Tableau 2**  
Taux d'imputation par question, Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021

Région géographique	Taux d'imputation par question						
	Heures travaillées	Mise à pied/absence	Début d'un nouvel emploi	À la recherche d'un emploi pourcentage	Raisons de l'indisponibilité	Date du dernier travail	Industrie
Canada	1,8	5,7	3,1	2,9	2,8	3,5	6,1
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3	4,4	2,4	2,2	2,3	3,2	5,5
Île-du-Prince-Édouard	1,1	4,5	2,3	2,3	1,6	2,9	5,2
Nouvelle-Écosse	1,3	4,6	2,5	2,4	2,1	3,2	5,3
Nouveau-Brunswick	1,5	5,5	3,3	3,0	2,4	3,8	5,4
Québec	1,4	5,7	3,4	3,0	2,3	3,3	5,0
Ontario	1,5	5,4	2,6	2,5	2,5	3,4	6,3
Manitoba	2,5	6,7	4,5	4,4	4,6	4,2	6,0
Saskatchewan	2,7	7,2	4,9	4,9	4,7	4,4	5,9
Alberta	2,4	6,2	3,6	3,5	3,7	4,0	7,1
Colombie-Britannique	2,0	5,6	3,0	2,9	2,8	3,5	6,6
Yukon	5,9	11,1	9,1	9,3	9,9	7,3	9,2
Territoires du Nord-Ouest	10,7	17,3	15,2	15,5	15,6	12,4	13,7
Nunavut	26,4	30,9	29,4	29,5	31,7	27,7	29,5

Région géographique	Taux d'imputation par question						
	Profession	Catégorie de travailleur	Forme juridique de l'entreprise	Nombre de semaines de travail	Raison principale de ne pas avoir travaillé pendant toute l'année	Statut à temps plein ou partiel	Raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel
Canada	6,7	5,1	4,1	4,9	6,0	3,3	4,8
Terre-Neuve-et-Labrador	6,7	6,4	3,6	4,8	5,3	3,3	5,2
Île-du-Prince-Édouard	6,9	5,4	3,3	4,0	4,8	2,5	4,8
Nouvelle-Écosse	6,1	5,2	3,6	4,0	5,2	2,8	4,3
Nouveau-Brunswick	6,5	5,8	3,7	4,6	6,0	3,0	4,8
Québec	5,8	4,5	4,0	4,3	5,3	2,8	4,1
Ontario	6,8	4,9	4,1	4,7	5,8	3,2	4,7
Manitoba	6,9	5,7	4,2	5,3	6,5	3,7	5,0
Saskatchewan	6,7	6,2	3,6	5,8	6,9	3,6	5,2
Alberta	7,7	6,1	4,8	5,7	7,5	4,1	5,8
Colombie-Britannique	6,9	5,3	3,9	5,4	6,4	3,6	4,9
Yukon	9,4	8,7	6,2	8,2	12,7	5,5	8,7
Territoires du Nord-Ouest	15,3	13,3	9,2	12,8	16,8	10,8	17,0
Nunavut	32,2	29,4	33,9	31,0	36,3	27,3	34,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

### Notes sur la qualité des données

Bien que des efforts considérables soient déployés tout au long du processus pour assurer une norme élevée de la qualité des données, il y a toujours un risque d'inexactitude dans les données résultantes.

Pour évaluer la pertinence des données du Recensement de la population de 2021 par rapport aux besoins de l'utilisateur, et pour comprendre le risque qu'il y a à tirer des conclusions ou à prendre des décisions fondées sur ces données, les utilisateurs doivent tenir compte des notes suivantes sur la qualité des données en ce qui a trait aux variables sur le travail.

### Industrie et profession

Les codes d'industrie sont attribués en fonction des réponses écrites décrivant le nom de l'employeur et le type d'entreprise des répondants. De même, les codes de profession sont fondés sur des descriptions écrites du titre du poste du répondant ainsi que de ses principales fonctions et responsabilités. Les réponses écrites incomplètes ou vagues peuvent réduire l'exactitude des codes attribués, particulièrement pour les niveaux les plus détaillés des classifications des industries et des professions. Par exemple, lorsque la réponse « ventes » est fournie comme description des principales fonctions ou responsabilités, l'un ou l'autre des codes correspondant aux associés des ventes, aux superviseurs des ventes ou aux gestionnaires des ventes pourrait être attribué.

Le risque d'inexactitude des codes d'industrie et de profession est élevé pour les plus petits domaines, lorsque l'augmentation de la variabilité d'échantillonnage a également une incidence sur l'exactitude des estimations. Dans de tels cas, il est conseillé aux utilisateurs d'envisager d'utiliser des catégories d'industrie et de profession plus vastes.

### Comparabilité au fil du temps

La plupart des variables sur le travail peuvent être comparées au fil du temps, mais il faut tenir compte de certaines restrictions. Ces restrictions sont présentées ci-dessous sous le titre de chaque concept.

### Situation d'activité

La variable de la situation d'activité est demeurée relativement stable depuis le Recensement de 1981. Le concept est dérivé à partir des structures de réponses à diverses questions. Il permet de classer les répondants dans les catégories « personnes occupées », « chômeurs » ou « inactifs », et il fournit les taux d'emploi, les taux de chômage et les taux d'activité.

Parmi les questions à partir desquelles la variable est dérivée, seule la question sur la fréquentation scolaire a été modifiée, ce qui a quelque peu influé sur la comparabilité du concept. Plus précisément, la mention de statut à temps plein et à temps partiel a été retirée de la question sur la fréquentation scolaire en 1986 et à partir de 2006, ce qui a donné des estimations et des taux légèrement différents, surtout pour les personnes âgées de 15 à 19 ans.

### Industrie

Les variables de l'industrie et de la profession ont été créées à partir de classifications pouvant faire l'objet d'une révision tous les cinq ans. Ces révisions peuvent comprendre autant des mises à jour mineures que de grands changements à la structure.

Lors du Recensement de 2021, la variable de l'industrie a été classée selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2017. Les renseignements les plus détaillés disponibles pour les données du recensement sur l'industrie sont représentés par un code à quatre chiffres. Il est possible de faire

une comparaison avec les données du Recensement de 2016, qui sont fondées sur le SCIAN de 2012, en tenant compte des restrictions présentées précédemment pour faire une telle comparaison.

Il y a un certain nombre de différences entre le SCIAN de 2012 et celui de 2017, notamment la création de nouvelles industries liées au cannabis dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail. Les nouvelles industries sont les suivantes :

- 111412 Culture de cannabis sous abri (1114 — Culture en serre et en pépinière, et floriculture);
- 111995 Culture de cannabis en plein champ (1119 — Toutes les autres cultures agricoles);
- 312310 Fabrication de produits du cannabis (3123 — Fabrication de produits du cannabis);
- 413410 Grossistes-marchands de cannabis (4134 — Grossistes-marchands de cannabis);
- 453993 Magasins de cannabis (4539 — Autres magasins de détail divers).

En outre, d'autres exemples de commerce de gros de cannabis par l'entremise du commerce électronique de gros entre entreprises et d'agents et courtiers du commerce de gros de produits du cannabis ont été ajoutés à :

(4191 Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers)

- 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises;
- 419120 Agents et courtiers du commerce de gros, respectivement.

La culture du cannabis à des fins médicinales a été déplacée de la classe 111419 Autres cultures vivrières en serre à la classe 111412 Culture de cannabis sous abri (1114 — Culture en serre et en pépinière, et floriculture).

Les détails des révisions apportées pour 2017 se trouvent à la page [Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0.](#)

Pour obtenir plus d'information sur la comparabilité entre les classifications, les utilisateurs de données sont invités à consulter les tableaux de concordance à la page [Concordances entre classifications.](#)

### Profession

La variable de la profession est fondée sur la Classification nationale des professions (CNP) 2021, version 1.0. Les utilisateurs doivent tenir compte des limites de la comparaison des données — tirées notamment du Recensement de 2016 et de l'Enquête sur la population active (EPA) — en fonction de la CNP 2016. Comme l'indiquent les [tableaux de correspondance entre la CNP 2016 et la CNP 2021](#), environ 80 % des codes de la CNP 2021 à cinq chiffres peuvent être comparés directement à un code de profession unique de la CNP 2016. Les 20 % restants de codes liés à la profession ne sont pas directement comparables. De même, environ le tiers des codes de profession à quatre chiffres de la CNP 2021 sont directement comparables à ceux de la CNP 2016.

### Catégorie de travailleur

La variable de la catégorie de travailleur est demeurée relativement stable et comparable au fil du temps. En 2021, le concept d'« employé » a été élargi pour déterminer s'il s'agissait d'un poste permanent, d'un poste à durée déterminée ou d'un poste occasionnel. Les données relatives à la permanence de l'emploi ne sont pas historiquement comparables, car elles ont été recueillies pour la première fois en 2021.

### Travail pendant l'année de référence

La variable du travail pendant l'année de référence est comparable au fil du temps. Dans l'ensemble, en 2021, une conséquence attendue de la pandémie est la baisse du travail à temps plein toute l'année. La variable relative

au travail est unique au recensement et à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) et, en ce sens, la comparabilité avec d'autres sources de données n'est actuellement pas possible.

**Tableau 3**  
**Répartition des proportions pour le travail pendant l'année de référence, Recensement de la population, 2021 et 2016**

	2016	2021
	pourcentage	
<b>Travail pendant 2015 ou 2020</b>		
A travaillé avant l'année de référence	30,3	32,0
A travaillé l'année après l'année de référence	2,1	4,7
A travaillé de 1 à 13 semaines à temps plein	2,2	3,5
A travaillé de 1 à 13 semaines à temps partiel	3,1	3,6
A travaillé de 14 à 26 semaines à temps plein	3,5	3,7
A travaillé de 14 à 26 semaines à temps partiel	3,0	3,1
A travaillé de 27 à 39 semaines à temps plein	3,2	3,3
A travaillé de 27 à 39 semaines à temps partiel	1,9	1,8
A travaillé de 40 à 48 semaines à temps plein	9,4	5,4
A travaillé de 40 à 48 semaines à temps partiel	2,7	1,7
A travaillé de 49 à 52 semaines à temps plein	33,6	33,7
A travaillé de 49 à 52 semaines à temps partiel	4,9	3,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021 et 2016.

## Comparabilité avec d'autres sources de données

### Situation d'activité

Lorsqu'ils comparent les résultats du recensement et de l'Enquête sur la population active (EPA), les utilisateurs devraient tenir compte d'un certain nombre de facteurs, y compris la couverture de la population, la méthode de collecte, la taille de l'échantillon et le contenu du questionnaire. De plus amples renseignements sur la comparabilité des données sur la situation d'activité tirées du Recensement de la population de 2021 (questionnaire détaillé) et de l'EPA sont fournis à l'[annexe 2.11](#) du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

Dans le cadre du recensement et de l'EPA, les valeurs de la situation d'activité sont attribuées en fonction des réponses à une série de questions concernant les activités d'emploi et de recherche d'emploi des répondants pendant la semaine de référence. Dans les recensements précédents, les différences dans les questions posées et dans les règles utilisées pour attribuer la situation d'activité ont eu une incidence relativement faible sur la comparabilité des estimations du recensement et de l'EPA.

Les utilisateurs doivent tenir compte de l'incidence de ces différences sur les résultats du Recensement de 2021, lesquels correspondent à la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, lorsque la troisième vague de la pandémie a eu comme répercussions un nombre élevé de Canadiens travaillant des heures réduites ou étant mis à pied. Le questionnaire de l'EPA comprend des questions qui font en sorte que certains répondants qui ont déclaré au départ qu'ils n'avaient pas travaillé pendant la semaine de référence sont classés comme occupés. Par exemple, un répondant n'ayant travaillé aucune heure pendant la semaine de référence en raison de fermetures d'entreprises, mais n'ayant reçu aucune indication de cessation d'emploi, est classé comme occupé. En revanche, dans le contexte du recensement, le même répondant pourrait répondre qu'il a été mis à pied pendant la semaine de référence et, sur cette base, être classé comme chômeur.



En raison des différences entre le recensement et l'EPA dans le traitement des répondants mis à pied temporairement, les comparaisons entre les deux sources doivent être faites avec prudence.

**Tableau 4**  
**Taux d'emploi, de chômage et d'activité par province, Canada, Recensement de la population, 2021, et**  
**Enquête sur la population active, mai 2021**

Provinces	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux d'activité	
	Recensement	EPA	Recensement	EPA	Recensement	EPA
	pourcentage					
Canada	57,2	59,4	10,3	8,4	63,7	64,7
Terre-Neuve-et-Labrador	47,5	48,0	15,2	14,8	56,0	56,3
Île-du-Prince-Édouard	59,0	57,5	10,3	10,3	65,8	64,1
Nouvelle-Écosse	51,6	55,6	12,8	9,4	59,3	61,3
Nouveau-Brunswick	53,7	54,8	10,4	10,2	59,9	61,0
Québec	59,2	59,2	7,6	7,0	64,1	63,6
Ontario	55,1	58,6	12,3	8,9	62,8	64,3
Manitoba	60,0	62,2	8,0	7,1	65,2	66,9
Saskatchewan	61,2	62,2	8,1	7,3	66,6	67,1
Alberta	60,3	62,7	11,5	9,3	68,2	69,1
Colombie-Britannique	58,2	60,5	8,4	7,1	63,5	65,1

EPA = Enquête sur la population active

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021; et Enquête sur la population active, mai 2021.

## Industrie et profession

La répartition des proportions entre les secteurs de l'industrie s'est bien comparée entre le Recensement de 2021 et l'EPA.

**Tableau 5**  
**Répartition des proportions par secteur d'activité, Canada, Recensement de la population, 2021, et**  
**Enquête sur la population active, mai 2021, données non désaisonnalisées**

Secteur d'activité	Recensement	EPA
	pourcentage	
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,3	1,9
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1,3	1,4
22 Services publics	0,8	0,8
23 Construction	7,7	7,7
31 à 33 Fabrication	8,4	9,3
41 Commerce de gros	3,4	3,3
44 et 45 Commerce de détail	11,2	11,4
48 et 49 Transport et entreposage	5,2	5,3
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	2,2	2,1
52 Finance et assurances	4,6	5,0
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,9	1,9
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	8,6	8,9
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,3	0,0
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,1	3,9

**Tableau 5**  
**Répartition des proportions par secteur d'activité, Canada, Recensement de la population, 2021, et**  
**Enquête sur la population active, mai 2021, données non désaisonnalisées**

Secteur d'activité	Recensement	EPA
	pourcentage	
61 Services d'enseignement	7,7	7,8
62 Soins de santé et assistance sociale	13,6	13,6
71 Arts, spectacles et loisirs	1,5	1,6
72 Services d'hébergement et de restauration	5,0	4,6
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	4,1	3,9
91 Administrations publiques	6,3	5,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

EPA = Enquête sur la population active

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021; et Enquête sur la population active, mai 2021.

Les données du recensement et de l'EPA liées à la profession sont actuellement classées à l'aide de différentes versions de la CNP. Depuis la fin de 2022, celles du recensement sont codées à l'aide de la CNP 2021, tandis que celles de l'EPA sont codées à l'aide de la CNP 2016. Par conséquent, la comparaison avec l'EPA est limitée pour le moment. Les renseignements historiques liés à la profession de l'EPA codés en fonction de la CNP 2021 seront disponibles en janvier 2023. D'ici là, il est possible de comparer directement environ 80 % des professions de 2021 au niveau à cinq chiffres. Les 20 % restants de codes ne sont pas comparables en raison de la correspondance complexe entre les deux classifications.

## Catégorie de travailleur

Les résultats pour la variable de la catégorie de travailleur montrent que les proportions des employés et des travailleurs autonomes dans le recensement sont comparables aux proportions de l'EPA. Comme il a été observé dans les cycles précédents, les taux de travailleurs autonomes tirés du Recensement de 2021 demeurent plus faibles que les taux de l'EPA.

Dans le cadre du recensement, on utilise une seule question pour classer les répondants comme employés, travailleurs autonomes ou travailleurs familiaux non rémunérés et pour déterminer si un travailleur autonome a des employés, alors que l'EPA comporte deux questions distinctes. Dans le contexte du recensement, il est possible que certains travailleurs autonomes déclarent avoir des employés, même s'ils ne sont pas rémunérés, en raison de légères différences dans les questions. De plus, dans le recensement, il est possible que certains travailleurs familiaux non rémunérés travaillent pour des personnes apparentées qui vivent à l'extérieur de leur ménage. Pour être un travailleur familial non rémunéré selon l'EPA, le membre de votre famille pour lequel vous travaillez doit vivre dans le même ménage.

**Tableau 6**

**Répartition des proportions par catégorie de travailleur, Recensement de la population, 2021, et Enquête sur la population active, mai 2021, données non désaisonnalisées**

Catégorie de travailleur	Recensement	EPA
	pourcentage	
Employés	85,3	85,4
Travailleurs familiaux non rémunérés	0,3	0,1
Travailleurs autonomes, constitué en société, sans aide rémunérée	2,7	3,4
Travailleurs autonomes, constitué en société, avec aide rémunérée	3,1	3,3
Travailleurs autonomes, non constitué en société, sans aide rémunérée	7,1	7,1
Travailleurs autonomes, non constitué en société, avec aide rémunérée	1,6	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

EPA = Enquête sur la population active

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021; et Enquête sur la population active, mai 2021.

## Travail pendant l'année de référence

Le concept de travail est déterminé en fonction des réponses concernant le nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence et, de ces semaines travaillées en 2020, selon que la personne travaillait principalement à temps plein ou à temps partiel. Le concept de travail repose sur l'année de référence allant de janvier à décembre 2020, tout comme les données sur le revenu du recensement.

Par conséquent, lorsque l'on compare les données sur le travail avec celles sur le revenu, il se pourrait qu'il y ait des travailleurs qui ont déclaré un certain nombre de semaines travaillées en 2020 sans déclarer de gains pour cette année-là. Il pourrait aussi y avoir des travailleurs qui n'ont pas déclaré de travail (aucune semaine travaillée) en 2020, mais qui ont touché des gains pendant l'année. Même s'il est possible de toucher un revenu d'emploi de manière anticipée ou rétroactive, on ne sait pas si l'ampleur de tels arrangements est saisie de façon exacte dans le questionnaire détaillé. De plus, certains travailleurs autonomes touchent des dividendes au lieu de gains; la déclaration par personne interposée et la difficulté des répondants à se souvenir de façon précise de renseignements relatifs à l'année 2020 pourraient également être des facteurs qui expliquent ces incohérences.